

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 21.09.2026 / 16

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026 à 19 HEURES 30

**A LIVAROT – PAYS D'AUGE
A LA SALLE DES FETES
DE NOTRE DAME DE COURSON**

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 57
Nombre de pouvoirs : 9
Absents sans pouvoirs : 3
Quorum : 35

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **21 SEPTEMBRE** le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance à huis-clos, à la salle des fêtes de Notre Dame de Courson, sous la Présidence de Monsieur Jonathan BLIN.

- **Etaient présents** : M. Christian AGUINET, Mme Sylvie ALFRED, Mme Renée ANDRÉ, M. Guillaume ANNE, Mme Pascale APERT-PAYNEL, Mme AUBERT-DAUDEVILLE Gwendoline, M. Jean-Claude BÉNARD, M. Jonathan BLIN, Mme Aurélie BOURNAT, M. François BOVE, M. Sébastien BRIDE, M. Thierry BRION, M. Didier CALOUÉ, Mme Tatiana CATHERINE-LECAMUS, M. Florian CAUDRON, M. Victor CHERADAME, M. Nicolas CHEREL, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Dominique COTTAT, M. Olivier COUTEAU, M. Nicolas D'AIGREMONT, Mme Nathalie DEBEAUMONT DEWULF, M. Bernard DORIO, M. Nicolas EVAIN, Mme Marianne FLORAT, Mme Sylvie GANIVET, M. Yannick GUICHARD, Mme Edwige HAYS, Mme Marie HEROULT, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Marion JEANNE, Mme Jacqueline JULIEN, M. Didier LALLIER, Mme Tatiana LECAMUS, Mme Jennifer LECHEVALIER-PROVOST, Mme Juliette LECOMTE, M. Christophe LERNER, M. Nicolas LEROUX, M. Jacques LEROYER, M. Joël LOUET, M. Steven MAFIODO, Mme Sandrine MARIE-BOUCHETTE, Mme Chantal MONTHEAN-LE COQ, M. Manuel MOREIRA, M. Sébastien OURSEL, Mme Bertrande PIAT-TAMBAREAU, M. Renaud POTTIER, M. Eddy PROFICHET, M. Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mme Marine ROCQUE LECLUSE, Mme Marie-Thérèse ROHAUT-STALMANS, M. Eric TANCHON, M. Yohann-Cédric TELLIER, M. Olivier TOUZÉ, M. Jean TURQUETY, M. Alphonse VAN DARTEL, M. Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Déborah CHEVALIER, pouvoir à Eddy PROFICHET.
- M. Gilles DESSEIGNE, pouvoir à Mme Charlotte CHEVALLIER.
- Mme Marlène FOUQUET, pouvoir à Mme Bertrand PIAT.
- Mme Alexandrie FOURÉ (ROUILLARD), pouvoir à M. Jean-Claude BÉNARD.
- Mme Carole HOLAY, pouvoir à Mme Marianne FLORAT.
- M. Jonathan LEMARCHAND, pouvoir à M. Joël VREL.
- Mme Jennifer PEYRARD, pouvoir à M. Jonathan BLIN.
- Mme Céline ROUILLARD, pouvoir à M. Manuel MOREIRA.
- M. Matthieu VESQUES, pouvoir à M. Florian CAUDRON.

Absents :

- Mme Lou KEHIL,
 - Mme Clara LUCIEN,
- Mme Valentine MAS-GRILLOT.

M. Florian CAUDRON est désigné secrétaire de séance.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS LE MERCREDI ET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES 2026/2027

La Commune de Livarot – Pays d'Auge souhaite continuer le centre de loisirs la journée du mercredi pendant le temps scolaire et la semaine pendant les vacances scolaires 2026/2027 sauf les vacances de Noël. L'accueil des enfants se fait de 3 ans à 12 ans inclus. Le règlement intérieur et le projet éducatif ont été adaptés pour l'année scolaire 2026/2027.

Le Conseil Municipal devra :

- Accepter l'ouverture du centre de loisirs la journée du mercredi pendant le temps scolaire et la semaine pendant les vacances scolaires 2026/2027 sauf les vacances de Noël situé à l'école des Rosiers à Livarot ;
- Créer un emploi saisonnier de directeur contractuel rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint d'animation en fonction des heures réalisées et, ce, à compter du 1^{er} Octobre 2026 ;
- Créer sept emplois saisonniers d'animateurs contractuels (en fonction du nombre d'enfants inscrits), titulaires du BAFA ou en préparation du BAFA, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint d'animation en fonction des heures réalisées à compter du 1^{er} Octobre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'ouverture du centre de loisirs la journée du mercredi pendant le temps scolaire et la semaine pendant les vacances scolaires 2026/2027 sauf les vacances de Noël situé à l'école des Rosiers à Livarot ;
- CREE un emploi saisonnier de directeur contractuel rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint d'animation en fonction des heures réalisées et, ce, à compter du 1^{er} Octobre 2026 ;

- CREE sept emplois saisonniers d'animateurs contractuels (en fonction du nombre d'enfants inscrits), titulaires du BAFA ou en préparation du BAFA, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint d'animation en fonction des heures réalisées à compter du 1^{er} Octobre 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 22 septembre 2026.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Jonathan BLIN

